



Partenaire de :  DÉCLARATION PRÉALABLE
de travaux

Site Internet : [http://www.Urbaplans \(Declaration-prealable-travaux.fr\).urbinfos.com](http://www.Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr).urbinfos.com)

Contact : [Urbaplans \(Declaration-prealable-](#)

Conditions Générales de Vente

Au 20 avril 2012

Index

LEXIQUE	2
Article 1 : GÉNÉRALITÉS	3
1.1. Présentation	3
1.2. Champ d'application juridique du permis de construire	3
1.3. Champ d'application juridique de la déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire	3
1.4. Champ d'application des présentes conditions générales de vente	3
Article 2 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS PROPOSÉES	4
2.1. Services proposés par Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)	4
2.2. Projet soumis à permis de construire	5
2.3. Projet soumis à déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire	5
2.4. Projet de modification de l'aspect extérieur	5
2.5. Limites des prestations proposées	5
2.6. Aspect matériel des éléments transmis par Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) et modalités d'expédition	6
2.6.1. Généralités	6
2.6.2. Aperçu du dossier final	6
2.6.3. Dossier final	6
2.6.4. Schéma(s) de principe	6
2.7. Services complémentaires	6
2.8. Support informatique	6
2.9. Difficulté de réception des documents dématérialisés	6
2.10. Engagement de disponibilité	6
Article 3 : OBLIGATIONS DU CLIENT	7
3.1. Propriété du terrain d'accueil du projet	7
3.2. Compréhension des documents	7
3.3. Obligations pour tous types de projet	7
3.3.1. Capacité d'opérer des calculs, des mesures simples et de décrire les matériaux	7
3.3.2. Description de l'intégralité du projet et/ou des travaux en cours	7
3.4. Obligations pour les projets qui le nécessitent	8
3.5. Conséquence de l'impossibilité pour le Client de transmettre les informations nécessaires à la réalisation de son dossier	8
Article 4 : MODALITÉS DE TARIFICATION ET DE PAIEMENT	9
4.1. Tarification minimale (solution 1)	9
4.2. Tarification définitive	9
4.3. Tarification au détail	10
4.4. Modalités et conditions de règlement	10
4.4.1. Modalités générales de paiement	10
4.4.2. Transmission de schéma(s) de principe avant tout règlement	10
4.4.3. Règlement des documents expédiés via Colissimo	10
4.4.4. Modalités de remboursement et droit de rétractation	10
4.5. Modalité de transmission des demandes de paiement en ligne via Paypal	10

4.6. Délai de livraison du dossier final	11
4.7. Délai de livraison du dossier final imprimé et expédié par Colissimo	11
4.7.1. Généralités	11
4.7.2. Aspect formel du dossier final imprimé et expédié par Colissimo pour une réalisation intégrale d'une demande d'autorisation de construire	11
4.8. Facturation	11
Article 5 : MODALITÉS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS PROPOSÉES	12
5.1. Commandes	12
5.2. Conditions pour lesquelles une commande peut être réputée complète ou suffisante	13
5.2.1. Commande suffisante	13
5.2.2. Commande complète	13
5.3. Conditions pour lesquelles une commande peut être validée	13
5.4. Saisie de l'intégralité du dossier	13
5.5. Transmission de schéma(s) de principe réalisé(s) par Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)	13
5.6. Transmission de l'aperçu du dossier final	14
5.7. Transmission du dossier final	14
5.8. Impression et expédition du dossier final par Colissimo	14
5.9. Modifications à apporter	14
5.10. Modifications à apporter en cas de refus du projet de la part de l'administration	14
5.11. Documents à réaliser en cas de demande de pièce complémentaire de la part de l'administration	15
	16
Article 6 : INTERRUPTION DE L'OFFRE	16
6.1. Interruption à l'initiative d'Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)	16
6.2. Interruption à l'initiative du Client	16
	17
Article 7 : MODALITÉS LÉGALES	17
7.1. Validité des échanges électroniques	17
7.2. Droit applicable	17
7.3. Responsabilité d'Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)	17
7.4. Usage et propriété des documents transmis par Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)	17
7.5. Données privées et anonymat	17
7.6. Assurance obligatoire	17

LEXIQUE

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) : le prestataire de service chargé de répondre à l'offre souscrite par le **Client**. Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) et Declaration-prealable-travaux.fr sont indissociables et solidaires. A ce titre, les présentes CGV s'appliquent autant à Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) qu'à Declaration-prealable-travaux.fr. Par commodité, Declaration-prealable-travaux est représentée par Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr).

Le Client : désigne la personne physique ou morale propriétaire du terrain d'accueil du projet ou ayant son accord dont la commande a été validée par les soins d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**. Le **Client** est réputé être le bénéficiaire des travaux, sauf mention contraire explicite émanant du **Client**. Il doit être habilité physiquement et juridiquement à déposer une demande d'autorisation de construire.

Le projet : travaux ou construction(s) que le **Client** souhaite exécuter ou faire exécuter et qui nécessitent l'établissement d'une demande d'autorisation de construire. **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** peut être mandaté afin de saisir les plans et/ou les documents nécessaires au dépôt et à l'instruction d'une demande d'autorisation de construire.

Saisie informatique (des plans) : action qui consiste en l'utilisation de programmes informatiques en vue de modéliser un plan ou une représentation graphique au regard d'informations transmises ou validées sous la responsabilité exclusive du **Client**. Les informations sont réputées validées de manière explicite ou implicite dès lors que le **Client** n'émet aucune réserve sur les documents qui lui sont transmis.

Le souscriviant : désigne la personne physique ou morale ayant effectuée une commande à l'une ou plusieurs des offres proposées par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**.

Commande : sollicitation consistant à mandater **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** pour saisir tout ou partie d'une ou de plusieurs demandes d'autorisation (s) de construire dans le cadre de ses compétences.

Commande validée (validation de la commande) : engagement à l'initiative exclusive d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** consistant à assurer la réalisation intégrale ou partielle sans engagement d'achat du **dossier final** d'une ou plusieurs demandes d'autorisation de construire pour lequel ou lesquels le **Client** l'aura mandaté. La commande est validée uniquement lorsque le tarif définitif est mutuellement accepté.

Commande insuffisante : une commande est réputée insuffisante dès lors qu'elle ne remplit pas les conditions essentielles établies par les présentes Conditions Générales. Par exception, une commande peut être validée par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** même si elle est insuffisante.

Commande complète : une commande est réputée complète dès lors que le **Client** a transmis l'intégralité des informations nécessaires à la saisie de son dossier.

Demande d'autorisation de construire : demande d'autorisation préalable à la réalisation de travaux ou à l'acte de construire. Cette demande prend la forme soit d'une déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire, soit d'un permis de construire, selon le champ d'application en vigueur au moment de la demande de souscription.

Document dématérialisé : fichier électronique échangé par l'intermédiaire d'un message électronique ou d'une messagerie instantanée en ligne.

Schéma de principe : représentation sommaire graphique et/ou écrite réalisée par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** illustrant les éléments à prendre en compte dans le projet du **Client** afin d'orienter **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** dans la saisie de plan(s). Le schéma de principe est destiné à être modifié par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** selon les informations délivrées par le **Client**. Le schéma de principe n'est pas destiné à être inclus au dossier, sauf demande expresse du **Client** ou lorsque le schéma de principe vaut pour plan. Le schéma de principe est édité sous forme de fichier électronique au format .PDF non imprimable et en basse qualité.

Modification : entendu modification de toute nature des documents graphiques comme écrits réalisés par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**.

Aperçu du dossier final : consiste en un fichier électronique au format .PDF édité en basse qualité, tronqué, non imprimable en format A5 représentant certains éléments du **dossier final**. L'accès à l'**aperçu du dossier final** s'effectue sans engagement d'achat du dossier final par le Client.

Dossier final : selon la demande du **Client**, correspond à la totalité ou à la partie des éléments légaux nécessaires au dépôt et à l'instruction d'une demande d'autorisation de construire dans les formes prévues par la loi, ce qui comprend notamment le(s) plan(s) et/ou le(s) formulaire(s) CERFA de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire. Consiste en un fichier électronique au format .PDF édité en haute qualité et imprimable transmis à l'initiative d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** par voie électronique et/ou postal. **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** est mandaté par le **Client** afin d'assurer la réalisation de ce dossier. L'accès au **dossier final** s'effectue après acquittement total par le **Client** en faveur d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** du tarif mutuellement consenti.

Fichier .PDF (.PDF) : le Portable Document Format abrégé par le sigle .PDF est un langage de description de pages d'impression créé par Adobe Systems. La spécificité du PDF est de préserver la mise en forme (polices d'écritures, images, objets graphiques...) telle qu'elle a été effectuée par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** selon les directives du **Client**, et ce quelles que soient l'application et la plate-forme utilisées pour imprimer ou visualiser ledit fichier. La visualisation du fichier .PDF peut être effectuée par le logiciel gratuit Adobe Reader.



ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

1.1. Présentation

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) (*Declaration-prealable-travaux.fr*) est une société de prestation de services spécialisée dans l'appui juridique et technique des demandeurs de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux exempté de permis de construire. Les missions se limitent exclusivement à de la saisie selon les informations données ou validées par le **Client**. La conception du projet revient au **Client**. **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** ne saurait s'engager quant à la faisabilité technique du projet, dans la mesure où les prestations se limitent à la saisie des plans.

1.2. Champ d'application juridique du permis de construire

Les modalités d'établissement, de dépôt et d'instruction des permis de construire sont définies par les articles L.421-1 et R.423-1 et suivant du code de l'urbanisme.

1.3. Champ d'application juridique de la déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire

Les modalités d'établissement, de dépôt et d'instruction des déclarations préalables de travaux exemptés de permis de construire sont définies par les articles L.421-1 et R.423-1 et suivants du code de l'urbanisme.

1.4. Champ d'application des présentes conditions générales de vente

Les présentes conditions générales s'appliquent dès la validation de la commande du **Client** par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**. La validation de la commande prend la forme d'un message électronique explicite transmis et reçu sur la boîte mail du **Client**.



ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS PROPOSÉES

2.1. Services proposés par Urbaplans (Déclaration-préalable-travaux.fr)

Urbaplans (Déclaration-préalable-travaux.fr) propose la réalisation de tout ou partie de demandes d'autorisation de construire portant sur les projets suivants :

ANNEXES À L'HABITATION
Piscine
Abri de jardin
Serre
Véranda
Garage et tous types d'espace de stationnement
Clôture
MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR
Tous types de modification de l'aspect extérieur d'une construction existante destinée à de l'habitation (<i>par exemple : ravalement de façade, porte, fenêtre, etc.</i>)
OUVRAGES TECHNIQUES
Éolienne
Panneau photovoltaïque

Figure 1 : Liste des projets pour lesquels **Urbaplans (Déclaration-préalable-travaux.fr)** peut être mandatée

Pour les projets ne figurant pas sur cette liste, toute personne intéressée et habilitée peut s'adresser à **Urbaplans (Déclaration-préalable-travaux.fr)** afin de convenir d'une solution adaptée à son projet.

Urbaplans (Déclaration-préalable-travaux.fr) s'engage à définir le champ d'application juridique du projet, selon qu'il soit soumis à permis de construire ou déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire, sous réserve des informations délivrées par le **Client**. Les missions se limitent exclusivement à la saisie des plans.

2.2. Projet soumis à permis de construire

Par exception aux projets soumis à permis de construire visant à édifier une construction destinée effectivement à de l'habitation, celles édifiées sur un terrain nu ou libre de toute construction (or VRD), ceux portant sur une surface supérieure à cent soixante-dix mètres carrés de Surface de Plancher ou d'Emprise au Sol, ceux conduisant à dépasser le seuil de recours légal et obligatoire à un architecte ou à un agréé en architecture, **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** s'engage à réaliser la demande de permis de construire au regard des exigences liées aux procédures légales d'instruction telles que définies aux articles L.423-1 et R.423-1 du code de l'urbanisme. Le **Client** en tant que bénéficiaire des travaux est tenu de dater et signer le cadre huit du formulaire de permis de construire. Le dossier réalisé par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** est destiné à être déposé par le **Client** auprès de l'administration compétente pour l'instruction de la demande d'autorisation de construire dans les formes établies par le code de l'urbanisme.

Le présent article s'applique lorsque **Client** confie l'intégralité de la réalisation de la demande de permis de construire à **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**, sous réserve de la description effectuée par le Client, selon qu'elle soit conforme avec son projet réellement envisagé.

2.3. Projet soumis à déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) s'engage à réaliser la demande de déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire au regard des exigences liées aux procédures légales d'instruction telles que définies aux articles L.423-1 et R.423-1 suivants du code de l'urbanisme.

Le **Client** en tant que bénéficiaire des travaux est tenu de dater et signer le cadre huit du formulaire de déclaration préalable. Le dossier réalisé par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** est destiné à être déposé par le **Client** auprès de l'administration compétente pour l'instruction de la demande d'autorisation de construire dans les formes établies par le code de l'urbanisme.

Le présent article s'applique lorsque **Client** confie l'intégralité de la réalisation de la demande de déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire à **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**.

2.4. Projet de modification de l'aspect extérieur

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) s'engage à la réalisation de tout ou partie de la demande d'autorisation de construire portant sur une modification de l'aspect extérieur dès lors que le projet porte exclusivement sur un bâtiment destiné à de l'habitation selon la classification établie par l'article R.123-9 du code de l'urbanisme.

2.5. Limites des prestations proposées

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) s'engage en la réalisation de tout ou partie d'une demande d'autorisation de construire dans le cadre de ses compétences, à savoir exclusivement la saisie des plans et documents ci-dessous :

- Plan de situation ;
- Plan de masse des constructions à édifier ou modifier (sous réserve des cotations du terrain naturel, des éléments situés en dessous du niveau du terrain naturel et de l'emplacement des réseaux existants) ;
- Plan en coupe du terrain et de la construction (sous réserve des cotations du terrain naturel et de l'emplacement des niveaux inférieurs) ;
- Plan des façades et des toitures (sous réserve de l'élévation des façades) ;
- Notice descriptive ;
- Note des matériaux ;
- Document graphique et représentation de l'aspect extérieur.

Afin de lever les réserves, lorsque le projet exige de telles informations, le **Client** doit orienter **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** en lui faisant parvenir les renseignements nécessaires, le cas échéant, en validant les orientations transmises par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**, lesquelles ne peut prévaloir de leur exactitude.

Le **Client** prend connaissance qu'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** n'est pas habilité à réaliser d'autres documents, notamment toutes études techniques (étude béton, étude de sol, étude d'accessibilité et de sécurité, étude thermique, attestation thermique), plans d'exécution, métrés, plans d'intérieur, et plus généralement toutes missions qui nécessitent un déplacement sur le terrain du projet.

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) n'intervient que de manière extraordinaire lorsque le projet consiste à édifier une construction destinée à de l'habitation, au regard de l'exactitude et de la véracité des informations délivrées par le **Client**, sous réserve à la charge du Client du respect des réglementations thermiques.

2.6. Aspect matériel des éléments transmis par Urbaplans (*Declaration-prealable-travaux.fr*) et modalités d'expédition

2.6.1. Généralités

Tout document réalisé par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** dans le cadre de ses missions sera systématiquement transmis par voie électronique sur la boîte mail du **Client**. Lorsque le **Client** désire obtenir un ou plusieurs exemplaire(s) imprimé(s) de l'un ou de plusieurs des documents réalisés par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**, il en effectue la demande expresse par voie électronique. Cette dernière prestation est facturée selon les conditions établies par les présentes.

2.6.2. Aperçu du dossier final

L'**aperçu du dossier final** est transmis par voie électronique sur la boîte mail du **Client**, par le biais d'un lien de téléchargement ou d'une pièce jointe.

L'**aperçu du dossier final** prend la forme d'un fichier électronique au format .PDF édité en basse qualité au format A5 non imprimable et protégé contre les modifications. L'accès à l'**aperçu du dossier final** s'effectue sans engagement d'achat du dossier final.

2.6.3. Dossier final

Le **dossier final**, lorsqu'il est réalisé, est dans tous les cas transmis par voie électronique sur la boîte mail du **Client**, par le biais d'un lien de téléchargement ou d'une pièce jointe.

Le **dossier final** prend la forme d'un fichier électronique édité au format .PDF en haute qualité et imprimable à l'échelle au format A4. L'accès par le **Client** au **dossier final** s'effectue après réception par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** du paiement total du tarif consenti.

2.6.4. Schéma(s) de principe

Le ou les schéma(s) de principe sont/est transmis par voie électronique sur la boîte mail du **Client**, par le biais d'un lien de téléchargement ou d'une pièce jointe. Le(s) schéma(s) de principe prennent/prend la forme d'un fichier électronique édité en basse qualité, non imprimable et non modifiable au format .PDF.

Il(s) sont/est transmis au cours de la réalisation des plans par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**, gratuitement et sans engagement d'achat du **dossier final**.

2.7. Services complémentaires

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) propose un accompagnement juridique jusqu'à l'extinction de l'offre souscrite par le **Client**. L'accompagnement juridique consiste en l'évaluation de la conformité juridique du projet objet de la demande d'autorisation de construire avec les règles de droit des sols en vigueur au niveau national. Il consiste aussi à conseiller le **Client** dans les procédures administratives auxquels son projet est soumis uniquement dans le cadre du champ d'intervention et de compétence d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**. L'accompagnement juridique s'éteint dès lors que le Client a eu accès **dossier final**, quelle que soit la forme de cet accès. **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** ne saurait intervenir dans la cadre d'un support technique liée aux constructions.

2.8. Support informatique

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) s'engage à fournir au **Client** un support informatique concernant en particulier l'usage de sa messagerie électronique, de ses périphériques (*imprimante, scanner*) et de ses logiciels. Le support informatique s'éteint dès lors que le Client a eu accès **dossier final**, quelle que soit la forme de cet accès.

2.9. Difficulté de réception des documents dématérialisés

En cas de difficulté de réception des documents dématérialisés, **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** s'engage à fournir au **Client** une adresse mail réservée par le biais du nom de domaine urbinfos.com. Le cas échéant, **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** s'engage à fournir au **Client** un support personnalisé via une adresse de messagerie instantanée en ligne. **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** ne peut en aucune manière être tenu responsable de l'incapacité technique du **Client**, en particulier lorsque son adresse mail est inopérante.

2.10. Engagement de disponibilité

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) s'engage à répondre dans les plus brefs délais aux sollicitations de ses **Clients**, en particulier par le biais d'un support personnalisé par messagerie instantanée en ligne et par le biais de messages électroniques.



ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CLIENT

3.1. Propriété du terrain d'accueil du projet

Le **Client** est tenu d'être le propriétaire du terrain ou avoir obtenu son accord dans lequel le projet s'inscrit. De plus, en tant que bénéficiaire des travaux, le **Client** est tenu de dater et de signer les cadres huit des formulaires de permis de construire ou de déclaration préalable qui lui seront transmis. À charge pour le **Client** de déposer s'il le souhaite le **dossier final** transmis par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** auprès de l'administration compétente afin d'assurer l'instruction de sa demande d'autorisation.

3.2. Compréhension des documents

Le **Client** doit être capable de comprendre les documents qui lui seront transmis. À cet effet, **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** peut prêter assistance au **Client** dans l'interprétation desdits documents.

3.3. Obligations pour tous types de projet

Le **Client** doit avoir la capacité de fournir à **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** au minimum six photographies de son terrain et/ou de la construction, par mail, fax ou envoi postal. Une commande est réputée incomplète dès lors que les photographies sont en nombre insuffisant ou inexploitable pour la réalisation des plans.

3.3.1 Capacité d'opérer des calculs, des mesures simples et de décrire les matériaux

Le **Client** doit être capable d'opérer des mesures, qui consistent en particulier à évaluer les dimensions du bâti existant ou à créer. De surcroît, le **Client** doit être capable de qualifier les matériaux et éléments végétaux existants et/ou qui seront utilisés. Enfin, le **Client** doit être capable de définir l'affectation des surfaces de tout ou partie du ou des bâtiment(s) existant(s) ou à créer sur le terrain du projet.

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) ne saurait être tenu responsable en cas d'erreur sur les informations délivrées ou **validées** par le **Client**.

3.3.2 Description de l'intégralité du projet et/ou des travaux en cours

Le **Client** doit décrire l'intégralité de son projet avant la validation de sa souscription, notamment lorsque le projet comprend des travaux de différentes

natures (par exemple : *changement de destination s'accompagnant d'une modification de l'aspect extérieur*).

De plus, le **Client** s'engage à indiquer explicitement si des travaux sont en cours ainsi que tous autres éléments susceptibles d'intéresser la réalisation de la demande d'autorisation de construire.

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) conserve la possibilité d'interrompre sa mission à tout moment dès lors que le **Client** semble délivrer, délivre ou à délivré des informations partielles, notamment en vue de bénéficier d'un tarif plus avantageux, ou dès lors que le **Client** par ses informations partielles ou erronées laisse à supposer une utilisation frauduleuse des services proposés.

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) se réserve le droit d'interrompre ses missions à tout moment en cas de régularisation de travaux effectués par le **Client** sans demande d'accord préalable auprès de l'administration.

3.4. Obligations pour les projets qui le nécessitent

Pour les projets qui le nécessitent, le **Client** doit être capable de fournir à **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** un croquis sommaire, mais côté et qualifiant de son projet et/ou des éléments existants sur le terrain, ce qui inclut les éléments végétaux. En outre, pour les projets qui le nécessitent, le **Client** doit avoir la faculté de transmettre à **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** un « plan de géomètre » sur lequel figure l'altimétrie et le bornage du terrain.

Le **Client** doit pouvoir localiser et qualifier les éléments végétaux, clôtures, poteaux, pylônes et tous autres ouvrages présents et/ou à proximité immédiats de son terrain. Le **Client** doit avoir la capacité de localiser les bornes EDF/GDF et les dispositifs destinés à l'évacuation des eaux pluviales et usées.

3.5. Conséquence de l'impossibilité pour le Client de transmettre les informations nécessaires à la réalisation de son dossier

L'impossibilité de transmettre ou de valider les renseignements nécessaires entraînera l'interruption unilatérale de l'offre souscrite par le **Client** à l'initiative de **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** sans possibilité de réclamation dans les formes prévues par les présentes.



ARTICLE 4 : MODALITÉS DE TARIFICATION ET DE PAIEMENT

4.1. Tarification minimale (solution 1)

La tarification minimale est unique et fixée à cent quatre-vingt-dix euros (190 €), or impression et expédition.

Le tarif de l'impression et de l'expédition est fixé à trente euros (30 €).

4.2. Tarification définitive

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) peut ajuster ce tarif minimal selon la nature du projet et la complexité de la commande, à la baisse tant à la hausse.

Le tarif définitif proposé au **Client** sera convenu avant la validation de la commande.

L'accomplissement de la mission d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** sera effectué uniquement lorsqu'un accord mutuel sur le tarif définitif aura été obtenu.

La tarification définitive ne saurait être ajustée dès lors qu'elle est mutuellement consentie et uniquement lorsque la commande est réputée complète.

Si la commande est incomplète, notamment lorsque le **Client** présente partiellement son projet ou les éléments existants sur le terrain, alors la tarification définitive sera ajustée à la hausse après accord du **Client** qui demeure libre d'interrompre l'offre dans les conditions prévues par les présentes.

Le tarif définitif inclut le montant lié à l'impression et à l'expédition du **dossier final** si le **Client** mandate **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** à effectuer cette dernière prestation.

Le paiement s'effectue en une seule fois après que le Client ait eu gratuitement accès à l'**aperçu du dossier final**. Une fois le paiement effectué, **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** transmet au Client par voie électronique le **dossier final** imprimable, puis dans un second temps par voie postale si le Client a souscrit à cette option.

La transmission du **dossier final** imprimable intervient uniquement dès lors que le paiement a été effectué en totalité.

4.3. Tarification au détail

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) peut proposer ses prestations au détail dont la tarification minimale est définie selon la grille suivante (les frais d'impression et d'expédition correspondent au montant défini à l'article 4.1) :

Renseignement du formulaire	15 €
Plan de situation	10 €
Plan de masse	65 €
Plan en coupe	75 €
Plan des façades et des toitures	75 €
Notice descriptive / notice des matériaux	15 €
Représentation de l'aspect extérieur / document graphique	80 €

Figure 2 : Grille de tarification au détail

4.4. Modalités et conditions de règlement

4.4.1. Modalités générales de paiement

Le paiement s'effectue au regard de la tarification définitive consentie avant la validation de la commande. La tarification définitive inclut le montant lié aux frais d'impression et d'expédition lorsque le **Client** accepte cette dernière prestation. Le paiement peut s'effectuer par carte bancaire via la plateforme sécurisée de paiement Paypal. Les conditions d'utilisation de Paypal peuvent être consultées en ligne par l'adresse Internet suivante : https://cms.paypal.com/fr/cgi-bin/marketingweb?cmd=render-content&content_ID=ua/Legal_Hub_full&locale.x=fr_FR

4.4.2. Transmission de schéma(s) de principe avant tout règlement

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) s'engage à fournir avant tout règlement un ou plusieurs schéma(s) de principe qui illustrent de manière sommaire les documents en cours de réalisation. Le **Client** demeure libre de renoncer à tout règlement et d'interrompre l'offre après avoir accédé au(x) schéma(s) de principe.

4.4.3. Règlement des documents expédiés via Colissimo

Le règlement des frais de port et d'impression est inclus au tarif consenti lors de la validation de la demande de souscription.

4.4.4. Modalités de remboursement et droit de rétractation

Le solde correspondant au règlement total de la prestation d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** ne pourrait en aucun cas être remboursé, comme prévu par l'article L.121-20-1 du code de la consommation introduit par l'Ordonnance 2001-741 du 23-8-2001, JO du 25-8-2001, pour lequel le droit de rétractation est exclu pour « les contrats de fourniture de service dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours francs ».

Toute demande de remboursement, qu'elle soit accomplie ou non, entraîne l'interruption unilatérale de l'offre à l'initiative d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**.

4.5. Modalité de transmission des demandes de paiement en ligne via Paypal

Le **Client** recevra sur sa boîte de messagerie électronique une demande de paiement en ligne transmis via la plateforme Paypal. Cette demande de paiement intervient après accès par le Client à l'**aperçu du dossier final**.

Le règlement peut s'effectuer par carte bancaire via cette demande de paiement.

Le cas échéant, le **Client** pourra effectuer le règlement en ligne via Paypal selon des modalités en convenue des deux parties.

4.6. Délai de livraison du dossier final

Le délai de livraison du **dossier final** s'effectue sous un délai indicatif de quinze (15) jours ouvrés qui suivent la validation de la commande. Selon la complexité du projet formulé par le **Client**, ce délai peut être majoré ou minoré.

4.7. Délai de livraison du dossier final imprimé et expédié par Colissimo

4.7.1 Généralités

Lorsqu'il le décide, le **Client** recevra le **dossier final** sous un délai variable selon la durée d'acheminement par Colissimo à son domicile ou à l'adresse de son choix (à l'exception d'une quelconque administration). L'impression, la reliure et l'expédition des documents s'effectuent dès lors que le **Client** s'acquitte de la totalité du tarif consenti.

4.7.2. Aspect formel du dossier final imprimé et expédié par Colissimo pour une réalisation intégrale d'une demande d'autorisation de construire

Lorsque la prestation d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** consiste à la réalisation intégrale d'une autorisation de construire et si le **Client** a souscrit à l'option d'impression, le **dossier final** sera livré en cinq (5) exemplaires pour une demande de permis de construire ou quatre (4) exemplaires pour une demande de déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire. Les documents sont reliés mécaniquement avec une couverture souple et imprimés en couleur au format A4. Le colis Colissimo, selon la nature du projet, peut contenir un exemplaire d'un cédérom contenant le dossier définitif au format .PDF ainsi qu'un récépissé de dépôt et un modèle de panneau d'affichage.

4.8. Facturation

Une facture est transmise dès réception du paiement en ligne par la plateforme de paiement Paypal.

La réalisation du dossier de permis de construire ou de déclaration préalable complet obéit au processus suivant, ci-après établi de manière non exhaustive et selon un ordre chronologique à valeur indicative :

1. Commande (de la part du **Client**)
2. Validation de la commande / fixation du tarif de la prestation (à l'initiative d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** avec l'accord du **Client**)
3. Réalisation intégrale de la demande du **Client** (à l'initiative d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**)
4. Transmission de schéma(s) de principe (à l'initiative d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**)
5. Modification du ou des schéma(s) de principe (à la demande du **Client**)
6. Transmission de l'**aperçu du dossier final** (à l'initiative d'**Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**)
7. Paiement pour accès au **dossier final** (de la part du **Client**)
8. Accès au dossier final (par le **Client**)
9. Modifications éventuelles (par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** à la demande du **Client**)
10. Impression et expédition par Colissimo du **dossier final** (à la demande du **Client**)



ARTICLE 5 : MODALITÉS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS PROPOSÉES

5.1. Commandes

Le souscrivants s'engage à :

- délivrer notamment son nom, son adresse personnelle, l'adresse du terrain du projet et son adresse mail personnelle utilisée pour toutes correspondances ;
- présenter l'intégralité du projet pour lequel le souscrivants souhaite mandater **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** et indiquer si des travaux sont en cours ;
- fournir un minimum de deux photographies du terrain et/ou de la construction, ainsi qu'un croquis sommaire coté et localisant l'implantation du projet à réaliser ; par mail, fax, courrier ;
- transmettre une copie de toutes les pièces en sa possession susceptibles de faciliter la réalisation de son dossier.

À l'issue de sa commande, dès lors qu'elle est complète ou suffisante, **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** informera le souscrivants sous un délai maximal de soixante-douze heures ouvrées si sa demande de souscription a été validée. Lorsque la demande de souscription est refusée, **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** en indiquera ses motivations.

5.2. Conditions pour lesquelles une commande peut être réputée complète ou suffisante

5.2.1 Commande suffisante

Une commande est réputée suffisante dès lors que le **Client** a fourni les informations essentielles à la saisie du dossier. Le **Client** reconnaît qu'une commande suffisante ne saurait nécessairement satisfaire tant à ses exigences qu'à celles de l'administration. En outre, **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** ne saurait garantir la qualité des plans dès lors que le **Client** transmet des informations partielles.

5.2.2 Commande complète

Une commande est réputée complète dès lors que le souscrivants transmet par voie électronique avant la validation de sa demande de souscription les éléments suivants :

- la totalité des informations à renseigner dans le formulaire CERFA correspondant à la demande d'autorisation de construire en vigueur au moment de la demande de souscription ;
- 8 photographies du terrain du projet, dès lors que celles-ci sont exploitables en vue de la réalisation des plans ;
- la totalité des données du ou des bâtiments existants ou à créer, notamment celles concernant la volumétrie, la nature et les matériaux utilisés ou à utiliser ;
- l'intégralité des informations relatives au projet, au terrain, aux éléments existants sur le terrain et généralement toutes les informations qui sont nécessaires à la réalisation de l'un ou plusieurs plans dans les règles de l'art.

5.3. Conditions pour lesquelles une commande peut être validée

Une commande peut être validée dès lors qu'elle est suffisante ou complète et à la condition d'un accord mutuel sur le tarif définitif. Le **Client**, s'il en

exprime le souhait, peut mandater **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** pour l'impression et l'expédition des dossiers avant la validation de la souscription. Dans ce dernier cas, le montant lié à l'impression et à l'expédition du dossier est inclus dans le tarif définitif.

Le **Client** sera informé de la validation de sa commande par voie électronique.

La commande validée ne vaut en aucun cas pour engagement d'achat du **dossier final**.

5.4. Saisie de l'intégralité du dossier

Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr) s'engage à saisir l'intégralité de la demande de permis de construire ou de déclaration préalable sous un délai variable d'environ quinze jours ouvrés, sans aucun engagement d'achat des documents dématérialisés de la part du **Client**.

Lorsque le **Client** mandate **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** pour une mission partielle, **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** s'engage à effectuer l'intégralité de cette mission sous un délai variable de quinze jours ouvrés, sans aucun engagement d'achat des documents dématérialisés de la part du **Client**.

5.5. Transmission de schéma(s) de principe réalisé(s) par Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)

Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr) s'engage à transmettre un ou plusieurs schéma(s) de principe au **Client** par voie électronique. Le(s) schéma(s) de principe consiste(nt) en une représentation graphique simplifiée et/ou écrit du projet du **Client** ou des éléments existants et/ou à créer implantés sur le terrain objet de la demande d'autorisation de construire. Le(s) schéma(s) de principe permet(tent) d'orienter la réalisation des plans selon les informations apportées par le **Client**. Le(s) schéma(s) de principe sont/est transmis au cours de la saisie des plans et sont/est destiné(s) à être modifié(s) selon les informations données ou validées par le **Client**. Il(s) ne peuvent/peut être imprimé(s) ou modifié(s) et ne témoigne(nt) en aucun cas du rendu final du dossier. Le(s) schéma(s) de principe sont/est édité(s) au format .PDF en basse qualité pour faciliter le téléchargement.

5.6. Transmission de l'aperçu du dossier final

Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr) transmet par voie électronique un **aperçu du dossier final**, sans aucun engagement d'achat de la part du **Client**. L'**aperçu du dossier final** consiste en fichier .PDF, tronqué et édité en basse qualité, reprenant les éléments principaux de la demande d'autorisation de construire qui a été réalisé. L'objectif de l'**aperçu du dossier final** est d'attester de la réalisation effective par **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** de l'offre souscrite par le **Client**.

5.7. Transmission du dossier final

Lorsque l'**aperçu du dossier final** convient aux attentes du **Client**, celui-ci peut effectuer le règlement total de la prestation pour accès par voie électronique au **dossier final** au format .PDF imprimable à l'échelle au format A4 et édité en haute qualité. L'accès par le **Client** au dossier final s'effectue après réception par **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** du montant qui lui est dû.

5.8. Impression et expédition du dossier final par Colissimo

Lorsque le **Client** en exprime le souhait, **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** imprime et expédie par colis Colissimo cinq (5) exemplaires du **dossier final** pour un projet soumis à de permis de construire ou quatre (4) exemplaires du **dossier final** pour un projet soumis à déclaration préalable de travaux à son domicile ou à l'adresse de son choix, à l'exception d'une quelconque administration. Le **Client** recevra ces documents sous un délai variable selon la durée d'acheminement des services postaux.

Uniquement lorsque le **Client** accepte la livraison des documents via Colissimo, il peut recevoir en outre un exemplaire d'un cédérom reprenant l'intégralité des documents matériels expédiés, un modèle personnalisé de panneau d'affichage, une fiche d'accompagnement juridique, trois exemplaires de la déclaration d'ouverture de chantier et trois exemplaires de la déclaration d'achèvement des travaux.

5.9. Modifications à apporter

De manière générale, les modifications devront par préférence technique être apportées au(x) schéma(s) de principe nécessaire(s) à la réalisation de plans conformes aux attentes du **Client**.

Les modifications à apporter s'effectuent sous la forme d'une requête explicite de la part du **Client** et sous sa responsabilité.

Les modifications à apporter ne peuvent intervenir qu'avant l'impression du **dossier final** par **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** (le paiement total du tarif faisant foi) et/ou avant le dépôt des documents auprès de l'administration concernée. **Seulement dans ce cas, les modifications ne pourront pas être systématiquement facturées.**

Dans tous les autres cas, Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr) se réserve le droit de ne pas réaliser les modifications sans possibilité de réclamation de la part du **Client**. Lorsqu'**Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** accepte de réaliser les modifications après le dépôt des documents auprès de l'administration concernée ou après leur impression, celles-ci peuvent être facturées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total hors impression de l'offre choisie. Le règlement des documents modifiés s'effectue dans les mêmes formes que celles définies par les présentes.

5.10. Modifications à apporter en cas de refus du projet de la part de l'administration

Lorsque le refus du projet de la part de l'administration est motivé par un défaut de conception du dossier, les modifications à apporter ne sont pas facturées, hors frais d'impression et d'expédition dont le montant est défini à l'article 4.1. des présentes conditions générales de vente si le **Client** souhaite une livraison des documents modifiés imprimés.

Dans les autres cas, les modifications après le refus du projet par l'administration seront facturées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total hors impression selon le tarif définitif. Le règlement des documents modifiés s'effectue dans les mêmes formes que celles définies par les présentes conditions générales de vente.

Dans tous les cas et à tout moment, **Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)** se réserve le droit de ne pas réaliser les modifications sans possibilité de réclamation de la part du **Client**.

Liste non exhaustive pour lesquels les modifications après refus seront facturées : éléments d'informations erronés ou manquants transmis par le **Client**, non-respect des prescriptions d'urbanisme, modification arbitraire à l'initiative du **Client** des modalités d'exécution des travaux, absence de ratification du cadre huit des formulaires.

Liste non exhaustive pour lesquels les modifications après refus ne seront pas facturées : omission des cotations des plans hors terrain naturel, omission de renseignement d'une ou plusieurs pages du formulaire, omission de réalisation d'un plan nécessaire à l'instruction du dossier dans le cadre des informations transmises par le **Client**.

5.11. Documents à réaliser en cas de demande de pièce complémentaire de la part de l'administration

Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr) s'engage à réaliser gratuitement les pièces complémentaires, hors cout d'impression et d'expédition dont le montant est défini à l'article 4.1. des présentes conditions générales de vente dès lors que le **Client** souhaite se faire livrer à domicile des documents imprimés. Cet article ne s'applique pas lorsque les pièces réclamées ne relèvent pas de la disponibilité technique d'**Urbaplans (Déclaration-prealable-travaux.fr)**.

6.1. Interruption à l'initiative d'Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)

En cas d'indisponibilité de toute nature et à tout moment, **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** peut interrompre l'offre si nécessaire, auquel cas le **Client** sera contacté par mail afin d'envisager une solution alternative.

6.2. Interruption à l'initiative du Client

L'interruption ne peut pas avoir lieu lorsque le **dossier final** a été imprimé et/ou expédié par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**. En revanche, l'interruption à l'initiative du **Client** peut intervenir dès réception de schéma(s) de principe ou après accès à l'**aperçu du dossier final**.



ARTICLE 6 : INTERRUPTION DE L'OFFRE



ARTICLE 7 : MODALITÉS LÉGALES

7.1. Validité des échanges électroniques

Le **Client** reconnaît la validité et la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** et accepte que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite.

7.2. Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ce contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable.

7.3. Responsabilité d'Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)

Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr) ne saurait être tenu responsable en cas d'erreurs dans les mesures opérées ou validées par le **Client** ou par l'omission d'informations de la part du **Client**. **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** ne saurait être tenu responsable en cas de contentieux portant sur l'exécution des travaux ou sur la conception des plans qui sont réalisés uniquement au regard des informations délivrées par le **Client**. **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** n'est en aucun cas le bénéficiaire des travaux. **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** n'est en aucune manière responsable de l'utilisation frauduleuse de ses services.

7.4. Usage et propriété des documents transmis par Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)

Tous les documents transmis par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** demeurent de la propriété exclusive du **Client**. **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** ne saurait s'engager sur l'exactitude des plans, dans la mesure où les missions consistent exclusivement à procéder à une saisie informatique au regard exclusif des informations délivrées ou validées par le **Client**. Les documents sont néanmoins destinés à être déposés en Mairie. Les plans ne peuvent en aucune manière être utilisés comme plans d'exécution.

7.5. Données privées et anonymat

Les données privées recueillies par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)** ne peuvent pas faire l'objet de communication à des tiers. Le **Client** accepte d'être inscrit en référence. Les références ne peuvent pas inclure des données nominatives et doivent se borner à une description sommaire des travaux et au nom de la région dans laquelle le projet s'inscrit, sauf mention explicite contraire émanant du **Client**. Le **Client** peut réclamer à tout moment la destruction totale ou partielle des données privées recueillies par **Urbaplans (Declaration-prealable-travaux.fr)**.

7.6. Assurance obligatoire

Dans les cas prévus par le code de la construction et de l'habitation, le **Client** reconnaît que le ou les constructeurs comme le ou les fournisseurs disposent d'une assurance obligatoire adéquate.